

Le 7 janvier 2013.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 7 janvier 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté, avec quelques ajouts.

Les élus ayant tous reçu une copie des deux derniers procès-verbaux préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :	taxes	4 245,68 \$	sub. ch. mun.	14 500,00
	Mutation	1 145,60	livre centenaire	44,00
	Internet	658,00	MRC recyc.	3 236,76
	Salle	60,00	régie recyc.	8 290,17
	Sablière	1 574,10	remb. circ.	29,34

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire ;

Essor Assurances	assurances municipales	16 147,40 \$
....	assurances pompiers	981,00
Alain Laviolette	consultant assurances	650,00
F.Q.M.	cotisation	756,79
A.D.M.Q. + assurances	670,15
Réseau Biblio.	2 890,93
Combeq	327,67
SPAA	791,80
Pro du CB	862,31
Rouli-Bus	1 187,00
Québec Municipal	155,22
Réseau inf. municipale	143,72
Edition Wilson et Lafleur	mise à jour codes	198,45
Signo Tech	pancartes vtt + poteaux	226,98
Coop. Bois-Francs	diesel	3 068,91
....	caserne	302,12
....	garage	529,40
Buropro	bureau du maire	62,18
Petite caisse	raquettes + balles ping-pong	21,81
....	courrier enregistré	10,18
Chem Action	sonde de ph + solution	442,65
Armatures G. Roy	alternateur camion hiver	238,81
Coop. Ham-Nord	tapis entrée c.c.	22,94
Laboratoires analyses S.M.		89,11
Fabrique N.D. Ham	feuilleton paroissial	85,00
Centre de l'Auto		101,95
Régie sanitaire des Hameaux		1 937,17
Télébec	usine	178,45
Réseau Mobilité Plus		88,94
Christiane Leblanc		1 625,76

Mario St-Cyr	location mach. déc.	400,00
....	all. dép.	500,00
....	km	88,65
Noël Côté	all. dép. cell. bureau	290,00
Gilles Leblanc	c.c. déc.	100,00
Charest Auto		121,97
Croteau Électrique	mât électrique + lumières ext.	2 435,37
....	chauffage bâtiment loisir	462,14
Commission des Transports	enregistrement annuel	132,00
Ministère du Revenu	oct. nov. déc.	4 043,59
Receveur gén. can.		614,98
Gesterra	vidange déc.	292,55
....	récupération déc.	239,15
Rogers		59,97
RC Novation	facturation internet + surveillance	344,93
France Mc Sween	km	81,00
Schéma couverture de risques	+ voyage Thetford radios	246,90
Sortie pompiers 27 déc. arbres sur fils, 6 pers. x 18hx 18\$/h		324,00
Pratique pompiers déc. 5 pers. x 21h x 12,50\$/h		262,50
Coop Ham-Nord		235,91
Chauffage JNF	fournaise garage municipal	160,32
Postes Canada	circulaires	55,74
....	100 timbres	70,13
Jean-François Côté	remplacement ch. hiver	220,00
Chargées de projet (2) déc.	+ km	552,00
Geneviève Labbé	activité bibliothèque	43,56
Comité récréatif NDH	sub. hiver	1 500,00
....	commandite carnaval	500,00
Coop. Ham-Nord	pelles patinoire	57,90
Excavation Marquis Tardif	entretien chemins d'hiver	189,71
Sogetel	c.c.	69,83
....	bureau	136,20
....	internet	574,87
Entreprises Alain Turcotte	1/3 paiement, entre. ch. privés	2 213,27
Réseau prévention suicide Bois-Francs	2 billets	40,00
F.Q.M.	mise à jour recueil règlement	204,75
Hydro Québec	éclairage public	189,55
Christiane Leblanc	rouleau nappe c.c.	24,47
Petite caisse	circulaires	38,02
Postes Canada	38,02
France Mc Sween	babouches bureau mun.	31,02
Hydro Québec	garage	110,31
....	usine	630,19
....	caserne	58,05
....	centre communautaire	918,26
....	terrain de jeux	370,15
....	terrain municipal	58,95
N. Lessard	remb. loisirs Victo	325,00
Sani-Sécur G.D.	caisse papier main c.c.	69,80
Régie des alcools	permis activités loisirs 15 mars	82,00
ADMQ	cours Victoriaville, 6 février	310,43
	Total	<u>55 912,91 \$</u>

Salaires des employés : 3 527,46 \$

M. André Bessette est dans la salle et on lui demande d'enlever la pancarte qu'il a mise près de sa boîte à malle.

Règlement numéro 347, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2013 et les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

ATTENDU que pour la bonne marche de son administration financière, le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham doit imposer une taxe foncière générale, des taxes de compensations pour les services rendus aux contribuables, ou autres taxes spéciales.

ATTENDU que le présent règlement s'applique aux propriétaires d'immeubles imposables de tout le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

ATTENDU le contenu de l'article 262 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné par M. Pascal Paquette le 3 décembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Hudon

Secondé par Mme Lise Nolette

Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 347 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année 2013.

ARTICLE 3

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,87 \$ par cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4

Une taxe spéciale pour la voirie est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,12 \$ par cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Une taxe spéciale pour la Sûreté du Québec est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,09 \$ du cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5

Afin de pourvoir en tout ou en partie au paiement des dépenses liées à la gestion des matières résiduelles, soit la collecte et le transport, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce, une compensation de 92 \$; pour l'élimination ou le traitement des résidus solides, ou toutes autres dépenses reliées à la gestion des matières résiduelles, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce, une compensation annuelle de 37 \$, que ces services soient utilisés ou non.

ARTICLE 6

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce situé sur le réseau d'aqueduc municipal une compensation annuelle de 110 \$.

ARTICLE 7

Aux fins de financer le règlement d'emprunt numéro 276, modifié par le numéro 293, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le réseau d'aqueduc municipal, une compensation de 251,71 \$.

ARTICLE 8

Aux fins de financer le règlement numéro 303, pour rembourser le fonds général de l'excédent des coûts des règlements numéro 276 et 293, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le réseau d'aqueduc municipal, une compensation de 60,70 \$.

ARTICLE 9

Aux fins de financer l'emprunt de 5 ans sur le programme Profam avec la Caisse populaire pour le camion autopompe, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable (1 propriété par propriétaire) une compensation de 87,87 \$.

ARTICLE 10

Les taxes municipales devront être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte le total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300,00 \$), elles pourront être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux, tel qu'établi sur le compte de taxes.

ARTICLE 11

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le 1^{er} mai 2013, le troisième versement le 2 juillet 2013, et le quatrième versement le 1^{er} octobre 2013.

ARTICLE 12

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible, avec les intérêts retard pour ce versement.

ARTICLE 13

Les modalités de paiement établies au présent règlement s'appliquent également aux autres taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

ARTICLE 14

A compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 18%.

ARTICLE 15

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

ARTICLE 16

Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication conformément à la loi.

Adopté après lecture faite ce 7 janvier 2013.

France Mc Sween

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
directrice générale et sec. très.

Refonte de notre site internet : pas tout de suite, on commencera par une mise à jour maison des informations présentes.

Nouveau programme à venir PIQM-MADA.

Entente loisirs Victoriaville : considérant le peu d'inscription durant une année, on répond que la municipalité garde ses positions, à l'effet de payer pour les participants seulement, au montant de 350 \$ chacun.

Amélioration de l'accès à la route 161 : on attend la programme de février-mars 2013.

Entretien chemin Ramsay : pour cet hiver (jusqu'à avril 2013 inclusivement), on se rendra jusque chez M. Beaudoin, environ .4 km de plus ; le propriétaire devra faire en sorte que soit gardée en bonne condition l'intégrité du chemin se rendant à la résidence. Informer l'entrepreneur, suite aux discussions avec les membres du conseil.

01-01-13 PRET DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Pour faire suite à une demande de Maxime Leclerc, résidant de la municipalité, et faisant partie du Club Nord-Sud du Cégep de Victoriaville, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prêter la salle communautaire gratuitement une fin de semaine en mars, pour un camp de préparation d'un stage humanitaire en Afrique. Vérifier l'horaire de location avec la directrice générale.

Retour programme taxe d'accise 2010 à 2013 : on reporte au prochain programme parce que le conseil a d'autres priorités pour l'instant.

02-01-13 ÉOLIENNE POUR INTERNET RANG 11

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat et l'installation d'une éolienne pour l'alimentation électrique du service dans la tour internet du rang 11.

Demande d'entretien d'hiver rang 10 avec la municipalité de Ham-Nord : lors des discussions l'année passée avec les représentants des 2 municipalités, l'inspecteur municipal de Ham-Nord et les propriétaires, il avait été convenu que les 2 municipalités réparaient un bout de chemin mais que le propriétaire en ferait l'entretien hivernal lui-même.

Notre compagnie d'assurance a annulé l'exclusion pour le centre communautaire, considérant que la toiture a été refaite à neuf (bardeaux) à l'été 2012.

03-01-13 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Guy Hudon puisse signer l'entente de riverain avec la CGRBF, concernant notre terrain situé en arrière du 54, rue Principale. Par ailleurs, on gardera les droits de pêche gratuits pour la municipalité, et on les fera tirer lors d'activités municipales.

Plancher de la salle communautaire à vernir, salle non disponible du 13 mai au 3 juin.

04-01-13 DEMANDE DE PRIX ENVELOPPES

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des prix à Impression Hébert pour des enveloppes avec le nouveau logo «Briller par nos vues panoramiques».

05-01-13 RÉPARATION ÉLECTRIQUE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demande à Croteau Électrique de venir faire des ajustements à la maison récréative (minuterie) et sur les lumières intérieures au centre communautaire.

06-01-13 SUBVENTION COMITÉ RÉCRÉATIF

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une commandite de 500 \$ au comité récréatif NDH pour le carnaval ; également verser la subvention d'hiver tel que budgétée pour le terrain de jeux au montant de 1 500 \$.

07-01-13 DEMANDE DE FINANCEMENT CANADA EN FÊTE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham fasse une demande de financement à *Canada en Fête* de Patrimoine Canada au montant de 4 900 \$, pour les festivités de la St-Jean Baptiste 2013. La personne ressource sera Mme Geneviève Boutin. Mme France Mc Sween et Mme Christiane Leblanc, respectivement maire et directrice générale de la municipalité, sont autorisées à signer le formulaire de demande de financement.

Proclamation des journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité :

Considérant que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification ;

Considérant que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique :

Considérant que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 11 au 15 février 2013, sa troisième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, sous le thème *Le Centre-du-Québec en route vers la réussite* ;

Considérant que dans le cadre de la troisième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham déclare les journées des 11,12,13,14 et 15 février 2013 les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre milieu.

Lettre de remerciement du Noël des enfants.

On remplira le rapport du fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, à l'effet que les travaux sur le terrain de jeux débiteront au mois d'avril pour se terminer au mois d'octobre 2013.

08-01-13 DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la demande pour un permis de boisson pour une soirée casino et billard, au profit du Comité Récréatif NDH inc., le 15 mars 2013. Mme Christiane Leblanc, directrice générale, est autorisée à signer le formulaire.

09-01-13

RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE BOIS-FRANCS

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 2 billets à 20 \$ chacun pour un cocktail dînatoire à Victoriaville le 5 février 2013 de 17h30 à 20h à la Place 4213, dans le cadre de l'activité bénéfique du Réseau de prévention suicide des Bois-Francis inc. M. Guy Hudon et M. Jean-Luc Lavigne devraient y aller.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20 h 40).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par M. Guy Hudon

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

